ARRÊTÉ 2026-DS-SIFAC-01

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR LES OPÉRATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISÉ » DANS L'APPLICATION SIFAC DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,

VU *l'article L. 712-2 du Code de l'éducation ;*
VU *le décret n° 2012-1246 du 07 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
VU *l'arrêté n°71-319 du 06 décembre 2017 portant délégation de signature pour les opérations de certification du « service fait valorisé » dans l'application SIFAC ;*
VU *l'arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1er juillet 2023 ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) modifiés par délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre WOLKENSTEIN à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée aux fins de certification dans l'application SIFAC, du « Service Fait Valorisé » aux personnes suivantes :

Délégataires		Fonctions occupées	Composante/ Direction
DACOSTA	Hélène	Directrice financière	Etablissement
SAGOU	Aicha	Directrice financière adjointe	Etablissement
SIBILEAU	Claire	Responsable de pôle	Etablissement
AMMARI	Nassim	Adjoint responsable de pôle	Etablissement
DORDONNE	Stella	Adjointe responsable de pôle	Etablissement
THIBAULT	Isabelle	Responsable de pôle	Etablissement
UBEDA	Brice	Responsable de pôle	Etablissement
TAY	Antony	Adjointe responsable de pôle	Etablissement
SANOGO	Fatoumata	Gestionnaire financier DAF	Etablissement

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR LES OPÉRATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISÉ » DANS L'APPLICATION SIFAC DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 7 septembre 2026

Le Président de l'Université



Pierre WOLKENSTEIN